

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 20 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt du mois de juin le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 3 juin 2024	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 22 Absents : 1 Votants : 19 (dont 1 pouvoir)
--------------------------------------	--

PRESENTS :

M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; Mme CHABAUTY Viviane (suppléante) ; M. CHOLLET Jean-Michel (suppléant) ; M. COCHARD Philippe ; M. DABIN Michel ; M. DABIN Pierre (suppléant) ; M. DORET Michel ; M. FUZEAU Bruno ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. NAULEAU Daniel (suppléant) ; M. NERBUSSON Joël ; M. NOIRAUD Bernard ; M. QUINAULT Sébastien (suppléant) ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

M. AIGUILLON Mickaël est remplacé par M. QUINAULT Sébastien ;
M. AUBRUN Thomas est remplacé par M. NAULEAU Daniel ;
M. JEUDI Daniel est remplacé par M. DABIN Pierre ;
M. JOZEAU Jacky est remplacé par Mme CHABAUTY Viviane ;
M. LIGNE Alain est remplacé par M. COCHARD Philippe ;
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;
Mme NOLOT Monique a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;
M. PILLOT Jean est remplacé par M. CHOLLET Jean-Michel ;
M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DUPAS Bruno ; Mme GELÉE Maryline ; M. MOTARD Jérôme ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; M. WOJTCZAK Richard ;

ABSENTS : Mme CORLAY-QUESTEL Christiane

Secrétaire de séance : Mme BAUDELLOT Chantal

FINANCES - BUDGET
CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES : ADMISSION EN NON VALEURS ET
EFFACEMENTS DE DETTES

• **Admissions en non valeurs :**

Monsieur le Président présente un état des taxes et produits irrécouvrables pour les exercices 2010 à 2024 qui lui a été adressé par Monsieur le Trésorier pour un montant global de 39 670.39 €.

EXERCICE	ETAT 6642060015 du 10/06/2024
2010	667,64 €
2011	43,39 €
2012	213,33 €
2013	128,92 €
2014	1 163,39 €
2015	295,37 €
2016	381,96 €
2017	298,00 €
2018	639,66 €
2019	2 207,33 €
2020	2 426,97 €
2021	7 397,83 €
2022	11 501,63 €
2023	12 252,51 €
2024	52,46 €
	39 670,39 €

Les titres, cotes ou produits portés sur les présents états ne peuvent être recouverts en raison des motifs suivants :

- PV de carence
- Poursuite sans effet
- Personne disparue
- N'habite pas à l'adresse indiquée et demande de renseignement négative
- Personne décédée et demande de renseignement négative
- Combinaison infructueuse d'actes
- Clôture pour insuffisance d'actif sur règlement judiciaire – liquidation judiciaire
- Surendettement et décision d'effacement de dette
- Dossier de succession vacante négatif
- Créance minime
- Créance inférieure au seuil de poursuite

Il est donc proposé d'admettre la somme de **39 670.39 €** en non-valeur.

• **Effacements de dettes :**

Monsieur le Trésorier nous a adressé un état d'effacement de dettes suite à jugements représentant un montant global de 7 713.48 €.

EXERCICE	ETAT 6991160415 du 10/06/2024
2014	189,29 €
2016	19,00 €
2017	809,35 €
2018	249,28 €
2019	1 785,35 €
2020	316,41 €
2021	1 405,95 €
2022	1 662,16 €
2023	1 276,69 €
Total	7 713,48 €

Il est rappelé que l'effacement de dette prononcé par le juge s'impose à la collectivité créancière qui est tenue de la constater.

La dépense correspondant à l'effacement de dette de **7 713.48 €** sera constatée sur le budget 2024 au compte 6542-créances éteintes-chapitre 65.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ ACCEPTE d'admettre en non valeurs la somme de **39 670.39 €** ;
- ✓ CONSTATE l'effacement de dettes de **7 713.48 €**.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.



C.S. du 20 06 2024

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20240620-CS-DE-24-014-DE
Date de télétransmission : 24/06/2024
Date de réception préfecture : 24/06/2024